RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES



DGA des Solidarités

DGAS-Direction Insertion Accompagnement

2018-CP-6551

DGAS-Direction Insertion Accompagnement

Affaire suivie par : M. FORTEAUX Poste: 0139077395

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE B07 RSA ET INSERTION

ADOPTION DU RAPPORT D'EXÉCUTION 2017 DE LA CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION 2017 - 2019 ENTRE L'ETAT ET LE DÉPARTEMENT DES YVELINES

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion créé par loi de finances initiale pour 2017 vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion.

La délibération présentée à l'Assemblée départementale a pour objet d'approuver le rapport d'exécution pour l'exercice 2017 de la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019 signée entre l'Etat et le Département.

Au titre de cette convention, le Département s'est vu octroyer par l'Etat un soutien financier de 587 036€ pour l'année 2017.

Le Département des Yvelines s'est fortement mobilisé depuis 2015 pour favoriser les parcours d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

En témoignent, notamment, la création de l'agence d'insertion Activit'Y en mars 2015, la mise en place de cellules insertion sur l'ensemble des territoires d'action départementale en septembre 2015, la création de plateformes d'instruction et d'orientation des bénéficiaires du rSa en février 2016 et le recrutement en mai 2016 de 11 nouveaux agents chargés de coordonner les parcours d'insertion professionnelle des intéressés.

Par convention en date du 28 avril 2017et tel que prévu à l'article L 263-2-1 du code de l'Action Sociale et des Familles, le Préfet de département et le Président du conseil départemental des Yvelines ont défini des priorités conjointes en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social.

Ces priorités communes ont été déclinées sous la forme d'engagements réciproques permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs de l'insertion et de permettre une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs.

Le détail des actions engagées en 2017 figure dans le rapport d'exécution annexé à la présente délibération.

Au titre de la convention, les engagements du Département ont porté sur des actions ayant pour objectif la mise en œuvre d'un accès rapide aux droits des usagers et un accompagnement efficace des bénéficiaires pour favoriser la sortie vers l'emploi notamment par :

- la réduction des délais entre le traitement de la demande de rSa et la mise en place d'un accompagnement adapté pour le bénéficiaire, une prise en charge rapide favorisant la mise en dynamique du parcours individuel d'insertion;
- la révision tous les 10 mois par une commission ad hoc des situations faisant l'objet d'un accompagnement social, afin de déterminer si des actions relatives à l'insertion professionnelle des bénéficiaires concernés pouvaient être engagées;
- la modernisation du contrat d'engagements réciproques que chaque bénéficiaire doit signer avec le Département ;
- une meilleure identification / prise en charge des freins à l'insertion d'ordre psychique et psychologique;
- la remobilisation des bénéficiaires du rSa lorsque l'inactivité prolongée a altéré leurs compétitivité sur le marché de l'emploi ;
- la participation des bénéficiaires du RSA à la réflexion sur les politiques mises en œuvre par le Département.

La convention prévoit par ailleurs le renforcement de la coopération entre acteurs par :

- la signature d'une convention de partenariat avec les missions locales pour l'accompagnement des jeunes en situation d'exclusion sociale dans le cadre du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie;
- le renforcement de l'animation avec l'Agence régionale de santé pour assurer une coordination renforcée autour des personnes en situation d'exclusion souffrant de troubles psychiques.

Enfin, le Département met en œuvre des actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales :

- une nouvelle politique d'aide alimentaire dans les Yvelines, afin de rendre plus efficientes les opérations de ramasse alimentaire menées par les associations caritatives du département, par le biais d'un appel à projet lancé conjointement par le Conseil départemental et l'agence Activit'Y;
- la création d'un « Job bus » sillonnant le territoire rural du département afin d'aller au-devant des personnes en insertion professionnelle et des employeurs locaux exprimant des besoins en recrutement ;
- la fluidification des parcours logement pour les personnes en insertion professionnelle en mobilisant l'offre de logement départementale ;
- la prévention de la radicalisation par le renforcement des capacités de repérage des professionnels au contact du public et la conduite à adopter face à ces situations ;
- l'inclusion numérique en collaboration avec plusieurs acteurs locaux (notamment municipalités) afin de permettre la mise en place de bornes d'accès et/ou d'ateliers numériques à destination des publics identifiés comment étant victimes de la fracture numérique.

Le rapport d'exécution présenté qui est soumis à votre délibération fait état de l'avancée au cours de l'année 2017 des différents projets inscrits dans la convention.

En conséquence, si cette présentation vous agrée, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :